SORTIE CLUB
du Normandie Vol Libre.
Association affiliée à la FFVL sous le N° 08048

La lecture combinée des articles 4, 42 et 43 du décret n° 2020-1310 permet la poursuite des activités sportives en plein air dans l'espace public et dans un périmètre élargi (30 kms ou dans le département) lorsque les activités sont encadrées sur des lieux recensés de pratique habituellement utilisés.

L'association organise une sortie club à l'intention de ses adhérents eux-mêmes détenteurs d'une licence FFVL à jour.

Site : Les Deux Amants
Date : 02/05/2021

Horaires (début/fin) : 09h/18h

Encadrement : (Nom+ qualification) : Dominique Gest Accompagnateur

RAPPEL des conditions réglementaires :

- Respect d'une distanciation physique de deux mètres entre les pratiquants.
- Interdiction de regroupement de plus de 6 personnes
- possibilité de se déplacer dans un rayon de 30 km ou dans tout son département. (II bis et 7° du II de l'art 4).
- Respect des horaires du couvre-feu.

Fait à SER Le : 02/ 05 /2021

Le Président de l'association

Daniel Le Garec